



Avoir 2 adresses différentes

Par suzy95

Bonjour, j'aimerais savoir si il est possible d'avoir 2 adresses différentes, sachant que je suis actuellement hébergée à titre gratuit chez ma mère et que je compte prochainement prendre un appartement avec un ami se trouvant en difficulté, mais je ferai quelques passages dans ce nouvel appartement. Puis-je conserver l'adresse de chez ma mère tout en ayant l'adresse de mon nouveau logement. Et comment ça se passe au niveau de l'administration (préfecture, impôts, etc?)? Merci d'avance. Cordialement

Par Henriri

Hello !

Quelque soit les organismes ils ne nous connaissent qu'à une seule adresse (ne serait-ce que pour du courrier papier). Pour les impôts c'est particulièrement celle que nous déclarons être notre résidence principale (ce qui n'empêche pas d'avoir aussi une adresse de résidence secondaire ailleurs).

Reste à vous d'être cohérent dans vos déclarations selon le sujet. Par exemple conserver l'adresse chez votre mère pour la carte grise de votre éventuel véhicule, mais identifier l'autre adresse à votre assureur pour assurer ce logement en RC...

Mais, désolé pour cette remarque, comment être sûr que votre ami ne vous cache pas un jour l'arrivée au pire d'une LRAR à votre seconde adresse... Je ne sais quels sont les dessous de cette perspective "d'appartement pris avec un ami en difficulté où vous ne feriez que quelques passages" mais ça me semble être plutôt risqué (par exemple si vous prenez le bail à votre nom pour le loger en réalité). Ne dit-on pas que l'enfer est pavé de bonnes intentions ?

A+

Par yapasdequoi

Bonjour

Si vous louer un logement avec cet ami, ce sera une résidence secondaire.

On ne peut avoir qu'une seule résidence principale.

Ne faites pas de fausse déclaration qui pourrait se retourner contre vous.

Par janus2

Bonjour,

Attention, si c'est un bail sous loi 89-462, le logement devra être votre résidence principale.

Par yapasdequoi

Exactement.

Et louer en résidence secondaire dans ce cas risque d'amener la résiliation du bail pour fausse déclaration, ou encore le requalifier en bail civil beaucoup moins protecteur.

Par ESP

Bonjour

Comment envisagez vous le règlement des loyers ?